

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **25 (1988)**

Heft 931

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Super-Phénix et la Suisse

Redémarrera, redémarrera pas? Le feuilleton du surgénérateur nucléaire Super-Phénix, à Creys-Malville en France voisine, continue: démarche d'Adolf Ogi auprès du gouvernement français, jugement du Tribunal administratif de Grenoble nommant un expert chargé d'examiner si certaines conditions de sécurité sont réellement réunies.

Si l'enthousiasme français pour le nucléaire a de quoi étonner, l'affaire illustre surtout un certain nombre de paradoxes suisses qu'il vaut la peine de relever.

Voilà une Suisse romande qui, dans des votations fédérales et cantonales, s'est constamment montrée antinucléaire. A la suite d'initiatives populaires, plusieurs de ses cantons ont donné mandat à leurs autorités de s'opposer à l'installation d'équipements nucléaires. Une population qui paraît donc éminemment sensibilisée.

Ce qui frappe, pourtant, c'est l'absence de mobilisation profonde. Les bonnes volontés rassemblées par des comités dynamiques s'activent, mais il n'y a pas de lame de fond.

Deux mille personnes pour manifester à la frontière le 19 novembre, c'est peu si l'on se souvient des grands rassemblements qui avaient marqué la construction de la centrale en 1976-1977.

Un autre indice du caractère dangereusement superficiel de l'opposition au nucléaire est l'absence de politique d'économies d'énergie. Là aussi, il y a un fossé entre les bonnes intentions et les réalités, une absence de prise de conscience de l'opinion publique. Les scénarios énergétiques ont montré qu'il est possible de sortir du nucléaire, mais à condition d'en accepter les conséquences: on ne voit pas le début d'une véritable volonté allant dans ce sens et la Suisse importe du courant nucléaire français et y place ses capitaux.

Il faut dire, autre paradoxe, qu'à la symbolique antinucléaire du peuple correspond un attentisme marqué

des autorités. C'est à elles qu'il revient de mettre en œuvre les économies d'énergie nécessaires: elles le font en traînant les pieds, sans se fixer d'objectifs ni se donner les moyens de les atteindre. Le peuple genevois a approuvé l'initiative «L'énergie, notre affaire», mais le Grand Conseil vient de refuser le retrait du canton de l'Association pour l'énergie atomique, retrait qu'a pour sa part décidé le Conseil d'Etat bernois. Et le Conseil d'Etat genevois, enjoint d'agir contre Super-Phénix, paraît avoir choisi le registre de l'avocat qui défend tant bien que mal un client impossible et s'en excuse. C'est évidemment désagréable quand le client a un bon dossier qu'il voudrait voir plaider pour convaincre, non pour obtenir des miettes. Quant à la solidarité des officialités romandes, elle tarde à se manifester alors qu'elle s'affiche promptement d'ordinaire lorsque l'un des cantons a des soucis de moindre importance.

Là où l'on aurait attendu mobilisation et pugnacité, c'est finalement le recours à la procédure et au droit qui a payé. C'est à la demande d'organisations écologistes françaises, mais aussi suisses, que le Tribunal administratif de Grenoble a nommé un expert indépendant pour examiner si les conditions de sécurité posées par les réglementations françaises sont réellement réunies.

Si le nucléaire, c'est l'un de ses dangers pour une société démocratique, crée l'irréversible par les contraintes qu'il impose aux contemporains comme à leurs descendants, le refus du nucléaire peut n'être pas définitif. Les partisans de cette forme de production énergétique ne désarment pas, la tactique s'affine pour mieux coller à l'air du temps, en mettant notamment l'accent sur la lutte contre l'effet de serre. Sans alternative crédible, ce n'est pas seulement Super-Phénix qui redémarrera, c'est Verbois et d'autres qui renaîtront de leurs cendres.

FB